

Bienvenue à EVERE

Votre guide pour bien vivre dans votre commune

Tout ce qu'il faut savoir pour bien démarrer votre nouvelle vie à Evere : services, démarches, bonnes adresses et informations pratiques, réunis dans un seul guide.

Octobre 2026



BIENVENUE À EVERE !

Tous les essentiels pour prendre vos marques et vous sentir chez vous dans votre nouvelle commune.

ADMINISTRATION

Pour vos démarches, vérifiez la procédure sur evere.brussels et prenez rendez-vous en ligne si nécessaire.

DÉCHETS

Consultez le calendrier de collecte de votre rue sur arp-gan.be/fr et utilisez les sacs / collectes prévus. Plus d'infos sur : **evere.brussels/fr/vivre-a-evere/proprete.**

STATIONNEMENT

Regardez la signalisation et la zone de stationnement de votre rue.
Plus d'infos sur : **evere.brussels/fr/demarches/stationnement.**

INFOS LOCALES

Suivez-nous sur Facebook et Instagram **@InfoEvere** pour ne manquer aucune actualités !

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Square S. Hoedemaekers 10
evere@evere.brussels
02 247 62 22

FRONT OFFICE

evere222@evere.brussels
02 247 62 22

POPULATION

population@evere.brussels
02 247 62 51*

ÉTAT CIVIL

etat.civil@evere.brussels
02 247 64 45*

PROPRETÉ PUBLIQUE

proprete@evere.brussels
0800 11 517

COMMISSARIAT HOEDEMAEKERS

Square S. Hoedemaekers 9
02 249 22 00

URGENCE POLICE

101 Intervention urgente

URGENCE MÉDICALE / POMPIERS

112 Aide urgente

HORAIRES DE L'ADMINISTRATION

Lundi à vendredi : 8h00 > 12h30
Mardi : 16h > 19h30
Les modalités varient selon le service, vérifiez toujours avant de vous déplacer sur :

evere.brussels

* du lundi au jeudi de 14h30 à 16h

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Quelques réflexes simples — et quelques règles du Règlement général de police — pour une commune agréable.

JE FAIS

- Je respecte le calme du voisinage en évitant les nuisances sonores excessives liées à la musique, aux fêtes, aux appareils ou aux véhicules.
- Je garde les trottoirs et les passages libres pour permettre à chacun de circuler facilement, notamment les piétons, les poussettes et les personnes à mobilité réduite.
- Je garde mon chien sous contrôle, le tiens en laisse dans les espaces où elle est obligatoire et ramasse ses déjections.
- Je prends soin de l'espace public.
- Je ne dégrade ni mobilier, ni plantations, ni équipements et je respecte les espaces verts.

J'ÉVITE

- Je ne dépose pas de déchets clandestinement.
- Je ne dépose jamais mes sacs ménagers, encombrants ou objets dans la rue hors des modalités prévues.
- Je ne fais pas d'affichage sauvage et je n'appose pas d'affiches, d'autocollants ou d'inscriptions dans l'espace public sans autorisation lorsque celle-ci est requise.
- J'évite les nuisances sonores excessives, même en journée.
- Je n'installe pas de barbecue ni d'autre équipement sur la voie publique sans autorisation.



LE BON RÉFLEXE

En cas de doute, consultez le Règlement général de police 2026 sur evere.brussels.

Il s'applique aux 19 communes bruxelloises et est complété par des règlements propres à Evere.

Une infraction peut, selon le cas, entraîner une sanction administrative communale.

COLLÈGE



Alessandro ZAPPALA - Bourgmestre

Personnel – Prévention – Festivités – Événements
Communication

azappala@evere.brussels



David CORDONNIER
Premier Échevin

Finances – Travaux Publics – Participation
Citoyenne – Instruction Publique (Fr.) - Mobilité

dcordonnier@evere.brussels



Ali INCE
Cinquième Échevin

Propreté publique – Espaces Verts
Action Sociale

aince@evere.brussels



Véronique Levieux
Deuxième Échevine

Population – État civil – Égalité des chances
Bien-être animal

vlevieux@evere.brussels



Jean-Luc MULEO
Sixième Échevin

Sport – Logement – Emploi – Jeunesse
Solidarité entre les peuples

jmuleo@evere.brussels



Habibe DURAKI
Troisième Échevine

Petite enfance (Fr.) – Culture (Fr.) – Tourisme
Informatique – Économat

hduraki@evere.brussels



Ingrid HAELVOET
Septième Échevine

Éducation (Nl.) – Culture (Nl.)
Promotion économique

ihaelvoet@evere.brussels



Philippe MICHOTTE
Quatrième Échevin

Urbanisme – Environnement
Développement Durable – Énergie – S.I.P.P.

pmichotte@evere.brussels



Sébastien LEPOIVRE
Président du CPAS

slepoivre@cpasevere.brussels

SECRÉTARIAT - Cabinet des Bourgmestre et Échevins
bgm@evere.brussels - T 02 247 62 04 - 02 247 64 42

ANIMAUX

Vos animaux sont les bienvenus à Evere ! Quelques règles à respecter pour que chacun puisse en profiter sereinement :



1. Votre chien doit être tenu en laisse dans les rues, les lieux publics et les parcs où la laisse est obligatoire.
2. Les déjections doivent être ramassées.
3. Utilisez les espaces de liberté prévus lorsque vous souhaitez laisser courir votre chien.
4. Votre chat doit être identifié et stérilisé conformément à la réglementation en vigueur.
5. Le nourrissage des animaux sauvages est également encadré : mieux vaut ne pas les nourrir dans les rues, parcs ou espaces publics.

STATIONNEMENT

Quelques informations utiles pour éviter les mauvaises surprises quand vous emménagez sur Evere.

Depuis le 2 mars 2026, une dizaine de rues sont passées de la zone bleue à la zone verte.

En zone verte, le stationnement est payant du lundi au samedi, **de 9h à 21h.**

Les règles et tarifs peuvent différer selon la zone : la signalisation sur place fait foi.

ZONE VERTE • À RETENIR

- **1re heure : 1,80 €**
- **2e heure : 3,70 €**
- **Heure supplémentaire : 2,70 €**

Les habitants disposant d'une carte de riverain peuvent stationner gratuitement sur l'ensemble du territoire selon les conditions applicables.

Des codes visiteurs sont également disponibles pour les habitants des rues concernées.

TRAVAUX, DÉMÉNAGEMENT, OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

Pour réserver un emplacement pour des travaux ou un déménagement, anticipez la demande (minimum 5 jours ouvrables avant la date) et vérifiez la procédure communale.

Une occupation de l'espace public peut nécessiter une autorisation et une signalisation adaptée.

Vous trouverez toutes les informations pour réserver un emplacement sur **evere.brussels** ou via le **Front Office au 02 247 62 22.**

Conseil : ne vous fiez pas uniquement à une application de stationnement, vérifiez toujours les panneaux et marquages sur place.

DÉCHETS

Ensemble, adoptons les bons réflexes et gardons notre commune propre.

QUI FAIT QUOI ?

- **Commune d'Evere**
  Propreté de l'espace public, corbeilles publiques sur voirie communale, dépôts clandestins et plaintes liées à la propreté publique.
- **Bruxelles-Propreté**
  Collecte des différents déchets sur la commune, bulles à verre et voiries régionales.

CONTACT

- **Propreté Evere :** 0 800 11 517 proprete@evere.brussels.
- **Bruxelles-Propreté :** 0800 98 181. Pour les jours de collecte, consultez le calendrier officiel correspondant à votre rue.



ENCOMBRANTS

Ne les abandonnez jamais sur le trottoir. Utilisez le système de collecte sur rendez-vous prévu par la commune via le Front Office ou Bruxelles-Propreté selon le type de déchets et les modalités en vigueur.

FAQ.

LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Une dernière page à garder sous la main !

• JE VIENS D'EMMÉNAGER : OÙ FAIRE MES DÉMARCHES ?

À la Maison communale, Square S. Hoedemaekers 10.

Conseil : Beaucoup de démarches et documents sont disponibles en ligne dans la rubrique « Démarches » sur evere.brussels.

• DOIS-JE PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Cela dépend du service et de la démarche. Vérifiez la procédure sur notre site evere.brussels avant de venir. La commune peut limiter le nombre de tickets en cas d'affluence.

• JE CONSTATE UN DÉPÔT CLANDESTIN : QUE FAIRE ?

Signalez-le au service Propreté d'Evere : 0800 11 517 - proprete@evere.brussels.

• MON VOISIN FAIT BEAUCOUP DE BRUIT. EST-CE INTERDIT UNIQUEMENT LA NUIT ?

Non. Le Règlement général de police encadre les nuisances sonores de manière générale. Privilégiez une discussion calme. En cas d'urgence ou de trouble grave, contactez la police. Notre service de médiation Egregoros est également disponible de 9h à 1h du matin au 0800 114 03.

• COMMENT CONNAÎTRE MON INSPECTEUR DE QUARTIER ?

La Police Bruxelles Nord propose une recherche par rue et numéro de maison sur son site police.be/5344. L'inspecteur de quartier est votre premier contact local.

• OÙ TROUVER TOUTES LES RÈGLES ?

Sur la page « Prévention et sécurité » sur evere.brussels se trouvent le Règlement général de police 2026, les règlements complémentaires et les ordonnances applicables à Evere.

LIENS À CONSERVER

- **evere.brussels** → Démarches, contacts, actus, propreté, stationnement, règlement de police.
- **police.be/5344** → Commissariats, inspecteur de quartier, déclaration non urgente, urgences.
- **parking.brussels** → Cartes de riverain, stationnement et informations pratiques.
- **bruxelles-proprete.be** → Collectes et informations déchets.

Cette brochure est une synthèse pratique et ne remplace pas les textes officiels. Les horaires, tarifs, zones et procédures peuvent évoluer : consultez les sites officiels avant d'agir.